

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 04 Juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

En exercice : 13
Qui ont pris part à la délibération 12
Présents : 10

Date de Convocation : 26/06/2023

Présents : Messieurs Frédéric BAUDOUIN, Éric BOURDEVERRE, Claude BRISSET, Christian FERRU, Christian FOUCHER, Frédéric GUÉRIN, Michel MALICHIER,

Mesdames CLÉMENT Séverine, DESSE Julie et PAILLÉ Isabelle.

Absents excusés : Monsieur LONJOU David.
Mesdames Marion TROCHUT et Sylvie RASSE.

Pouvoir : Madame Marion TROCHUT donne pouvoir à Monsieur FERRU Christian.
Madame Sylvie RASSE donne pouvoir à Monsieur Frédéric GUÉRIN.

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian FOUCHER.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 24 mai 2023,
- Délibération : prix de deux parcelles,
- Délibération : prix du terrain pour agrandir le cimetière,
- Délibération : virement de crédit
- Délibération : aide aux communes touchées par le séisme survenu le 16 juin dernier,
- Délibération : demande de subventions au CD17 dépenses de voirie 2023,
- Avis,
- Informations,
- Questions diverses.

Préambule :

Rencontre de M. BATY concernant le local commercial.

M. BATY est venu rencontrer les membres du conseil pour apporter des nouvelles claires, précises sur l'avenir du Canard Saintongeais. Il a annoncé que le Canard Saintongeais reste à Asnières et M. BATY reste le responsable. A priori, aucun changement pour la collectivité, M. BATY va toujours honorer dans l'avenir les loyers envers la collectivité. (Pas de changement suite à la retraite de M BATY).

Début de séance

M. le maire explique que compte tenu des violences, des actualités tristes de notre pays, demande

aux membres présents de continuer à travailler lors des réunions de conseils, avec sérénité, dans le calme respect tout en ayant le droit de s'exprimer démocratiquement. Le maire fait savoir son inquiétude de cette époque bien trop révoltante ces jours-ci.

1 Approbation du compte rendu du 24 mai 2023

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 24 mai 2023.

2 Prix des parcelles Rue des Acacias

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un avis avait été demandé au Domaines sur la valeur vénal des parcelles suivantes : C 2354, 2357, 2358 et 2353.

La valeur vénale est estimée à : $2\,312\text{ m}^2 \times 11\text{€}/\text{m}^2 = 25\,432\text{ €}$ arrondi à 25 000 €.

La valeur du bien est arbitrée à 25 000 €.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % pourtant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 22 500 € (arrondie).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre ces terrains à 25 000 € et autorise Monsieur le Maire à procéder à cette vente et à poursuivre la procédure comme il est demandé.

Vote à l'unanimité

3 Prix du terrain pour agrandir le cimetière

Après deux années de démarches :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune d'Asnières-la-Giraud va acquérir une parcelle située à côté du cimetière pour agrandir celui-ci.

Cette parcelle ZO n°96 appartenant à la famille CHARDAN a donné un avis favorable pour que la Commune puisse l'acheter au prix de la valeur de l'hectare c'est-à-dire 7 000 €/l'hectare comme proposé par le Notaire, de ce constat le Conseil Municipal souhaite l'acheter à 7 000€/h.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle à 7 000 €/h et accorde à Monsieur le Maire de poursuivre la transaction ainsi que signer tous documents relatifs à cette vente

Vote à l'unanimité

4 Virement de crédit : 1^{er} virement de l'année 2023

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'effectuer un virement de crédit :

- 615221	bâtiments publics	- 8 000 €	
- 61551	matériel roulant		+ 8 000 €

Vote à l'unanimité

5 Aide aux communes touchées par le séisme survenu le 16 juin dernier,

L'Association des Maires de Charente-Maritime se mobilise afin de venir en aide aux communes touchées par le séisme survenu le 16 juin dernier.

L'Association souhaite associer la solidarité Charentaise-Maritime à cette mobilisation afin d'aider les communes sinistrées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser la somme de **1 081€** au profit des communes sinistrées, cette somme sera imputée au compte 65134 aide sur le budget 2023.

Vote à l'unanimité

6 Demande de subventions au CD17 dépenses de voirie 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Monsieur ou Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à l'unanimité

Avis :

Boite à pizzas :

Mme Giraud Elodie qui avait déjà mis sa boite à pizza sur le lieu du parking du foyer, fait une nouvelle demande, pour pouvoir revenir à Asnières-La-Giraud.

Il s'avère que le lieu sera pris par une borne électrique dans l'avenir ainsi que le compteur du foyer . Il est impossible de remettre sur ce lieu la boite à pizza.

Il reste éventuellement sur l'aire des Fontaines, pourquoi pas ?

On peut lui proposer avec des conditions précises et claires (Sous compteur...) , aucun frais pris en charge par la commune et ni logistique.

Avis favorable pour cette proposition.

M. le maire fait savoir que le projet de recyclerie d'Emmaüs, un administrateur est venu signer à nouveau la convention avec la collectivité le 9 juin dernier.

La collectivité met à la disposition d'Emmaüs le lieu de l'ancienne déchetterie pour voir naître un nouveau service géré par cette identité : une recyclerie.

Une information précise sera transmise prochainement à la population par Emmaüs et le soutien de la collectivité.

Avis favorable

M. le maire présente à l'assemblée un plan sur la future station d'épuration de la commune de Mazeray. Un habitant de la commune s'interroge et fait part de son inquiétude à M. le Maire puisque s'il y a un dysfonctionnement exceptionnel, un trop plein des eaux usées pourrait aller vers un fossé riverain à un 1 kilomètre du Loubat. M. le maire a contacté EAU 17 qui indique qu'il y a aucun souci sur ce sujet. D'ailleurs le dossier a été vu par la DDTM (service d'état) avec un dépôt d'un dossier au service « Loi sur l'eau. » et la Préfecture.

M. Le maire demande si les membres présents souhaitent en savoir davantage par EAU 17 qui gère ce dossier. Les membres ne souhaitent pas davantage de précision puisque la situation pour

notre station d'épuration est identique. Il est bien normal que la commune de Mazeray puisse avoir leur station d'épuration.

Avis favorable

M. le maire donne lecture du courrier reçu de la part de M BOUTHIER Daniel responsable section photos de l'association du patrimoine, un courrier dont l'objectif serait de réaliser un local clos dans le sous-sol ou à l'étage ou la petite salle de droite du foyer rural.

Dans un premier temps, pour réaliser un tel projet, si étage et sous-sol, il faut le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, réaliser des travaux... savoir si le bureau de contrôle donne un avis favorable (payant).

Concernant la petite salle, elle est prise par les enfants des écoles et louée si besoin.

Le maire propose d'entendre Mme la Présidente de cette association ainsi que M. Bouthier lors d'une prochaine réunion pour connaître le sujet avant de prendre toute décision.

Avis favorable pour une rencontre.

Élan cité, 3 radars : M. le maire propose une éventuelle garantie sur 3 ans concernant les 3 radars achetés en 2021. Ils arrivent à terme de la garantie constructeur. Le maire expose les différents tarifs qui sont, à son sens, élevés.

Les membres du conseil ne souhaitent pas d'extension de garantie.

Avis favorable

Après échange avec M Bourdeverre (adjoint fêtes et cérémonies), nous proposons de déposer simplement une gerbe au monument aux morts le 14 juillet. Ce dépôt s'effectuera à 11h30 et le maire invite tous les élus pour ce dépôt.

Avis favorable

INFORMATIONS

- M. le maire confirme le renouvellement des élus concernant la commission de contrôle des listes électorales.

Il s'agit de Mme Paillé, Mrs Foucher, Malichier, Guérin, Brisset.

- M. le maire informe qu'il a reçu que quelques mails, écrits concernant « la fin des travaux du bourg ». Cependant, il fait part d'un courrier d'une ancienne habitante avec des mots très touchants, et avec un soutien sincère à l'égard de M. le Maire et à son équipe.

- DECI : Défense extérieure incendie 2024 :

M. le maire fait savoir qu'il y a eu quelques modifications autour du plan départemental contre l'incendie, cela change quelque peu les données concernant la commune. Certaines bornes incendie en emploi restreint sont devenues disponibles.

Exemple au village de Chez Chabineau, la défense incendie était restreinte, maintenant elle est disponible, donc on peut construire dans ce village. C'est une bonne nouvelle.

A savoir :

2 points DECI seront différés :

Nous allons attendre pour placer une DECI (Bâche) à la zone d'**activité de la Métairie**, elle sera mise en fonction des nouvelles activités qui pourraient s'y installer.

Nous allons aussi attendre pour placer une bâche au **Champ de la Prée**, l'installation agricole actuelle serait en vente, il est souhaitable d'attendre la nouvelle activité qui pourrait s'y installer.

Une mutualisation avec St Même pour le lieu-dit Chavagne est prévue dès que la commune de Ste Même sera prête à réaliser la défense incendie.

Quelques problèmes de lieu pour placer la bâche sur le village de **la Giraud**. Il vaut mieux éviter la place du Logis donc 2 bâches seront à placer (En haut et en bas du village) au lieu d'une seule. Villages retenus pour 2024 : **La Laigne** (2ème), **La Tranche**, **Champmiaud**, **La Giraud (2 bâches)**.

Le maire fait savoir qu'il projette encore 5 bâches pour 2024.

Néanmoins, le maire fait savoir que suite à la visite de sécurité officielle d'Emmaüs, les observations sur ce bâtiment ont été levées. Une contre visite a été programmée dernièrement par le SDIS et la Sous-Préfecture. Il reste un point important à résoudre : La mise en place d'une bâche incendie à moins de 100 mètres de leur bâtiment. A suivre...

- M. le maire fait savoir qu'une plaque commémorative a été offerte par la collectivité lors du décès de M. Mureau Jacques ancien employé communal pendant de nombreuses années.

- M. le maire demande aux élus référents commerces de se rencontrer pour travailler sur le marché communal (1^{er} marché prévu le vendredi 8 septembre).

- M. le maire demande aux élus qui connaissent le technique de voir ensemble quelques devis pour prendre une décision sur des éventuels travaux. Mrs Guerin, Baudouin, Malichier répondent favorable à la demande du maire.

- Actuellement, le maire fait savoir que plus de 52 tonnes de diorite bleue, et 95 tonnes d'enrobé ont été placées sur les routes de la commune. Le maire remercie les élus qui ont participé ainsi que les 2 habitants qui ont participé à cette rude tâche.

- **Le site azilien** du Pas Loubat :

Suite à des fouilles d'un habitant du Pas Loubat, avec des recherches fructueuses .et suite à une étude réalisée par des spécialistes, lors de la semaine 26, des archéologues sont venus fouiller davantage ce lieu. La Présidente de l'association du patrimoine devrait informer la population de cette richesse trouvée, puisqu'il s'agit de son fils qui a trouvé ce site sur la commune avec des « objets et ossements » datant de 12000 ans et plus avant JC. Ce serait un lieu à exploiter.

Il a été évoqué de préparer une réunion publique dans les mois prochains afin d'apporter des éléments sur ce sujet.

Le conseil municipal tient à soutenir ces recherches (Suivant les possibilités).

- Mise en place des containers Cyclad.

Nous (Agents de la Cyclad et élus) sommes devant des problèmes pour les placer. Les lieux sont difficiles à trouver dans certains villages. Ce n'est pas fini !

- Appel de l'AMF : suite à l'appel de AMF le 2 juillet (Association Maires de France) de se retrouver sur le parvis de la mairie le 3 juillet à 12h.

Plus de 150 mairies ou bâtiments municipaux ont été attaqués ces derniers jours et de nombreux maires ont été agressés (1 200 maires agressés en 2022 sans comptés ceux qui s'souffrent en silence).

En signe de protestation, élus et citoyens de toute la France étaient invités à se rassembler devant la mairie de leur commune pour une minute de silence.

Le maire explique comme quoi il n'a pas fait appel à la population dans le but de soutenir les maires de France. C'est vrai ces derniers appellent à une mobilisation civique de la société pour le respect de la République et de la France. Cet appel était proposé par L'AMF et non par la Préfecture, donc ce n'était pas une obligation et cet appel a été précipité dans le temps pour contacter la population.

Cependant le maire était présent sur le parvis de la mairie, il a rencontré 2 asniérois qui ont témoigné de leur soutien.

INTERVENTION :

M. BAUDOUIN Frédéric

- fait savoir qu'il y a des arbres à élaguer au village de VERON.

M. le maire fait savoir qu'il a eu un courrier de Techni vert 17/ Enedis avec un récapitulatif des lieux à élaguer.

- fait savoir qu'une barrière a été cassée dans le bourg.

M BOURDEVERRE Eric :

-fait savoir qu'il y a un problème concernant la mise en place des poubelles au village de la Tranche.

Le maire lui répond qu'il a encore rendez-vous demain matin avec le responsable de la Cyclad.

- fait savoir que la sous-préfecture a adressé une trame concernant PCS (Plan Communal Sauvegarde). Il doit être fini au plus tard en octobre 2024.

Le maire ajoute, lors de la dernière réunion communautaire, Madame la sous-préfète est intervenue sur ce sujet (suite au séisme de ces derniers jours).

Mme CLÉMENT Séverine :

- en qualité de membre à l'association APE (Association Parents Élèves) elle tient à remercier la municipalité, les agents, les parents... pour l'aide apportée lors de la frairie et de la fête de l'école.

Elle tient à faire part de son contentement ainsi que des enseignantes, leurs satisfactions lors de ces 2 fêtes et de toutes les manifestations qui ont eu lieu toute l'année scolaire avec un résultat financier important qui sera destiné aux enfants de l'école du Loubat. Une grande mobilisation des parents lors de la frairie.

M. GUERIN Frédéric :

- interpelle M. le maire en demandant qui paie la nouvelle mise en place des poubelles et les entourages ?

M. Guerin ne comprend pas réellement cette situation concernant tous ces changements, il insiste comme quoi c'est encore la population qui paye toute cette nouvelle organisation. M. Guerin serait heureux de voir arrêter de tels dispositifs de la sorte. M le maire lui renseigne : Le ramassage est effectué par la Cyclad, prestataire choisi par les élus de la communauté de communes, cette dernière a la compétence du ramassage des ordures, et concernant la commune, nous (agents et élus) essayons de travailler ensemble pour satisfaire la population, chose très difficile. L'entourage des poubelles est facultatif et il reste à la charge de la commune.

M. MALICHER Michel :

- demande à M. le maire si c'était possible de placer un panneau devant le salon de coiffure. (parking réservé à Sabine coif').

M. le maire répond que le parking est un espace public, il pourra faire placer un panneau (Parking réservé aux commerces) comme sur les autres parkings du bourg.

M. BRISSET Claude :

-fait savoir qu'un panneau jaune gêne lorsque l'on sort de la route de Chante Agasse.

Le maire ira sur place pour améliorer la visibilité si nécessaire.

M. FOUCHER Christian :

-fait savoir qu'il a nettoyé avec des voisins Le Loubat au niveau de Véron donc il y aurait des « herbes » à enlever qui sont déposées sur le bord du cours d'eau.

Séance levée à 23h36